



AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILITÉ !

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité vous propose désormais de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures relatives à l'Ecole Municipale de Musique.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

SÛR : Vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !

SIMPLE : Vos factures vous sont adressées comme par le passé ; vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

SOUPLE : Vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale ... un simple coup de fil à l'Espace Scélia ! Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux, par simple lettre 30 jours avant la prochaine échéance.

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB). Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire,
Marcel MORTREAU.



DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT POUR LES FACTURES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ou SERVICE JEUNESSE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de SARGÉ LÈS LE MANS.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de SARGÉ LÈS LE MANS.

VOS REFERENCES BANCAIRES OU POSTALES	PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION								
Nom / Prénom et adresse du débiteur Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter Compte à débiter Codes <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Etablissement</td> <td style="width: 15%;">Guichet</td> <td style="width: 30%;">N° de Compte</td> <td style="width: 40%;">Clé RIB</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table> Date : Signature du titulaire du compte	Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé RIB					N° National d'émetteur 514 471 Désignation du créancier Maire de SARGÉ LÈS LE MANS 34 Rue Principale 72190 SARGE LES LE MANS
Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé RIB						

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**N'oubliez pas de joindre
un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'épargne (RIB, RIP, RICE)**